Cinquante deuxième année. - N ° 96 A Lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 mai 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1200

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

478 543 457 RCS Clermont-Ferrand.
SARL FREDERIC ROPITAL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 25000 EUR.
Adresse : place des Ramacles, 63170 Aubière.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION De la société Frédéric ROPITAL, société absorbée, SARL au capital de 25 000 €, dont le siège est situé à AUBIERE (63170), Place des Ramacles, immatriculée au RCS de Clermont-Fd sous le numéro 478 543 457 PAR ROPITAL DISTRIBUTION, société absorbante, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège est situé à AUBIERE (63170), Place des Ramacles, immatriculée au RCS de Clermont-Fd sous le numéro 379 943 046 ; ÉTABLISSEMENT : OPPOSITIONS : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce. 1. Évaluation de l'actif et du passif de FREDERIC ROPITAL dont la transmission à ROPITAL DISTRIBUTION est prévue : - Montant de l'actif : 9 573,00 euros - Montant du passif : 29 253,00 euros 2. Augmentation du capital de ROPITAL DISTRIBUTION, société absorbante : ROPITAL DISTRIBUTION, société absorbante étant détenue à 99,80% par société absorbée, il sera procédé à une augmentation de capital d'un montant de 3 496,75€ par création de parts nouvelles attribuées en faveur de l'associé unique de la société absorbée, en échange des apports effectués.. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 euro. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 27 avril 2018 a été déposé le 16 mai 2018 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND..